Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-DP_2026_053-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_053

Décision de la Présidente
DP_2026_053 – Conservatoire – Ajustement de la prestation de service pour l'entretien courant des locaux (Année scolaire 2025-2026)

La Présidente,

Considérant les besoins d'entretien courant des locaux du Conservatoire de musique au sein du site des Urbanistes ;

Considérant la réception de l'extension abritant des salles de travail et un auditorium en décembre 2025 ;

Considérant la réception de la phase 1 des travaux (aile ouest rénovée) en mai 2026 ;

Considérant le lancement de la phase 2 des travaux (aile nord) en mai 2026 ;

Considérant les évolutions induites en termes d'occupation des locaux pour assurer la continuité des services ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.101 du Conseil d'Agglomération en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** la nouvelle offre de *Propreté Hygiène Plus* pour assurer l'entretien courant du bâtiment historique en service et de l'extension du conservatoire de musique du 8 juin au 3 juillet 2026, qui annule et remplace l'offre initialement acceptée pour la période allant du 1er février au 3 juillet 2026 ;

Article 2 – **D'ACCEPTER** cette prestation pour un coût estimatif global de 2 750 € HT, soit 3 300 € TTC (facturation au réel). Cette proposition est considérée comme ajustable avec le prestataire au regard des besoins sur site, des aléas du chantier en cours et du planning d'utilisation des salles ;

Article 4 – **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 08/06/2026

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Alice LEBRET,
Présidente